CAMBRONNE SPORTING CLUB HANDBALL

Règlement Intérieur

- Je ne peux participer aux entraînements et compétitions qu'après avoir réglé ma cotisation au CSCH. Je peux cependant bénéficier de 3 séances de découverte gratuites.

- Adhérent au CSCH, je m'engage pour une saison complète de septembre à juin. Je préviens mon entraîneur de mes éventuelles absences aux entraînements et aux compétitions.
- J'arrive à l'heure aux entraînements et aux rendez-vous des compétitions.
- Je viens avec un équipement adapté à la pratique du handball :
    - J'apporte une bouteille d'eau à chaque entraînement ou compétition.
    - Mon équipement est propre pour chaque entraînement ou compétition.
    - Ma tenue de compétition est complète. C'est la tenue officielle et obligatoire du CSCH (short, maillot, éventuellement maillot d'échauffement).
- Je respecte les consignes de mon entraîneur, du responsable de mon équipe et lors des déplacements, du parent accompagnateur de mon équipe.
- Je respecte mes partenaires, mes adversaires, les dirigeants, les arbitres, ainsi que les spectateurs.
- Si mon comportement n'est pas correct et que je ne respecte pas ce règlement intérieur, mon entraîneur peut prendre à mon égard une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'entraînement ou de la compétition.
- Si je me rends coupable d'un comportement anti-sportif ayant pour conséquence la tenue d'une commission de discipline fédérale, le CSCH pourra statuer, à son tour, sur une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à exclusion de l'association et au paiement intégral de l'amende financière fédérale.

Pour le joueur :	Pour les licencies mineurs, le responsable légal :
Nom Prénom : Signature : Date :	Nom Prénom : Signature : Date :

Secrétariat : 47 cité de Béthancourt, 60170 Cambronne-Les-Ribécourt
Tel : 03.44.76.79.79 Portable: 06 63 84 04 85
www.cambronne-sc-handball.fr Email : 2160057@handball-france.eu
SIRET 449 428 564 00016